

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 24 avril 2017, à 8h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

- M. Jacques Asselin, maire
- M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
- MM. Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

- M. Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion règlement 2017-006 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une caserne, démolition de l'édifice actuel et autorisation d'un emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ dont 1 028 378\$ est remboursable par une subvention»
2. Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord : Attribution du mandat de réalisation conditionnel
3. Achat d'immeuble : Autorisation d'achat propriété lot 4 595 328
4. Vente de terrains :
 - 4.1.1 Autorisation de vente lot 4 595 436
 - 4.1.2 Autorisation de vente lots 4 595 479 & 4 595 478
 - 4.1.3 Autorisation de vente lots 4 595 475 & 4 595 472

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2017-04-086

AVIS DE MOTION REGLEMENT 2017-006 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE, DEMOLITION DE L'EDIFICE ACTUEL ET AUTORISATION D'UN EMPRUNT ET DES DEPENSES DE 1 582 110\$ DONT 1 028 378\$ EST REMBOURSABLE PAR UNE SUBVENTION»

Avis de motion est donné par Yoland Bau que lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'une caserne et la démolition de l'édifice actuel et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 582 110\$ sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-04-087

REFECTION AVENUE DES JARDINS EST ET ROUTE SAINT-JOSEPH NORD : ATTRIBUTION DU MANDAT DE REALISATION CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT QUE l'accord de principe reçu du ministère des Transports du Québec a confirmé une subvention pour la réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir au Ministère une copie du contrat avec le prestataire de services afin de recevoir la confirmation de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'accorder le mandat de réalisation;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et la recommandation de Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de réalisation dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 Volet – Redressement des infrastructures routières locales à Les Entreprises Rosario Martel inc., et ce, pour la somme de 467 563.08\$, taxes incluses. Ce mandat est conditionnel à :

- l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2017-005 ;
- la confirmation de la subvention dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-014 volet – Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-04-088

ACHAT D'IMMEUBLE : AUTORISATION D'ACHAT PROPRIETE LOT 4 595 328

CONSIDÉRANT le besoin d'entreposer divers équipements municipaux;

CONSIDÉRANT le manque d'espace actuel pour l'entreposage;

CONSIDÉRANT QU'une propriété sur le territoire de la Municipalité répond aux besoins d'entreposage nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le propriétaire de ladite propriété et les représentants administratifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de la propriété située sur le lot 4 595 328, et ce, pour la somme de 55 000\$, plus les frais reliés à la vente. Les sommes seront prises à même le fonds de roulement, sur cinq (5) ans. Également, les équipements suivants sont ajoutés à la vente soit :

- Compresseur
- Établi
- Étau

le tout pour la somme de 2 500\$, plus les taxes applicables. Cette somme sera prise à même le budget de fonctionnement. Le maire et le directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 4.1.1

RÉSOLUTION 2017-04-089

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOT 4 595 436

CONSIDÉRANT la résolution 2007-03-059 intitulée « Programme d'encouragement d'accès à la propriété : Vente aux enchères de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la vente à l'enchère du 7 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 595 436 à madame Jenny Merino Quenta pour la somme de 100\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 4.1.2

RÉSOLUTION 2017-04-090

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOTS 4 595 479 & 4 595 478

CONSIDÉRANT la résolution 2007-03-059 intitulée « Programme d'encouragement d'accès à la propriété : Vente aux enchères de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels » ;

CONSIDÉRANT la vente à l'enchère du 7 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente des lots 4 595 479 & 4 595 478 à monsieur Gilber Andres Merino Quenta pour les sommes respectives de 100\$ et 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge des acquéreurs. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 4.1.3

RÉSOLUTION 2017-04-091

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOTS 4 595 475 & 4 595 472

CONSIDÉRANT la résolution 2007-03-059 intitulée « Programme d'encouragement d'accès à la propriété : Vente aux enchères de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels » ;

CONSIDÉRANT la vente à l'enchère du 7 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente des lots 4 595 475 & 4 595 472 à monsieur Miguel Arizola pour les sommes respectives de 100\$ et 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge des acquéreurs. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale